Nations Unies GEGN.2/2025/24



## Conseil économique et social

Distr. générale 7 février 2025 Français

Original: espagnol

## Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques Session de 2025

New York, 28 avril-2 mai 2025 Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire\*

Rapports : documents établis par les gouvernements sur la situation dans leur pays et l'état d'avancement des travaux de normalisation des noms géographiques

## Rapport de l'Espagne

## Résumé\*\*

Le rapport porte sur les activités de normalisation et d'officialisation des noms géographiques en Espagne.

L'Espagne est un pays multilingue où les compétences en matière de normalisation et d'officialisation des toponymes sont réparties entre diverses administrations publiques, principalement l'administration générale de l'État et les communautés autonomes.

L'Institut géographique national est chargé de maintenir et de publier le Répertoire géographique de base de l'Espagne, qui contient les noms géoréférencés sur une carte topographique à l'échelle 1/25 000 et inférieure, en espagnol et dans les langues co-officielles correspondantes. Ce Répertoire prend la forme d'une base de données contenant environ 1 200 000 noms géographiques avec leurs attributs descriptifs correspondants. D'autre part, les communautés autonomes publient progressivement leurs répertoires géographiques, qui contiennent les noms géoréférencés, officiels ou normalisés, de la communauté autonome respective sur une carte topographique à une échelle supérieure à 1/25 000.

Tous ces répertoires sont coordonnés dans le cadre du projet de Répertoire géographique national, qui prend la forme d'un visualiseur qui intègre les toponymes publiés par les divers organismes compétents.

<sup>\*\*</sup> Le rapport complet (GEGN.2/2025/24/CRP.24) a été établi par Angélica Castaño Suárez de l'Institut géographique national. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/ungegn/sessions/4th session 2025/



<sup>\*</sup> GEGN.2/2025/1.